



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Rodez, le 28 avril 2021

Service biodiversité, eau et forêt  
Unité milieux naturels biodiversité et forêt  
Affaire suivie par : Eric BARTHEZ  
Tél : 05 65 73 50 23  
Mél : ddt-seb-chasse@aveyron.gouv.fr  
N/Réf. : SBEB/D/21/297

**Motif de la décision**

**Objet : Arrêté précisant le piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts où la présence du castor d'Eurasie et de la loutre espèces protégées est avérée**

Au vu d'un seul avis favorable formulé lors de la consultation publique et aucun avis défavorable, l'arrêté relatif au piégeage des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts où la présence du castor d'Eurasie et de la loutre espèces protégées est avérée, mis à la consultation du public n'est pas modifié.

Sont mis à disposition :

- l'arrêté préfectoral signé
- la synthèse des observations et propositions du public et indication de celles dont il a été tenu compte.